

- l'encadrement médical, social et psychologique des personnes handicapées;
- un contrôle des progrès des travailleurs handicapés en vue de leur complète intégration dans un emploi normal.

Enfin, une autre formule, pratiquée en Irlande, consiste dans une initiation du handicapé dans le monde du travail par un ouvrage adoptif. Cette initiation, d'une durée de 6 à 10 semaines, semble donner des résultats encourageants.

Le souci principal des responsables devrait être le rapprochement le plus possible avec la réalité. Autrement dit : la formation professionnelle ne doit pas se faire dans des " cours spéciaux " ou des écoles professionnelles réservées aux seuls handicapés aboutissant à des qualifications inutiles, totalement coupées du monde du travail, tant en ce qui concerne le contenu que les débouchés professionnels. Une telle conception de formation ne fera que renforcer et confirmer une marginalité déjà existante.

On doit reconnaître que les actions qui résultent de ces considérations doivent avoir un caractère réaliste, local et éducatif. Elles doivent être entreprises sans préjugés et doivent toucher les employeurs et toute l'opinion publique. C'est à cette condition seulement que l'intégration sociale par le travail pourra être obtenue car le formateur n'est qu'un médiateur dans le processus d'intégration, le vrai intégrateur, c'est l'ouvrier, c'est le public.

à suivre